

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

**DEC11 0973DR08**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 convention portant création / renouvellement, à compter du 01/01/2008, de l'unité mixte de recherche n°6588 au CNRS intitulée Migrations internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER ;

**Vu** la décision n°DEC110528INSHS du 28 mars 2011 nommant M. Mohamed Kamel DORAÏ directeur de l'unité de recherche n°UMR6588 MIGRINTER ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 28/06/2007 ;

Considérant que M. HAMAIDI Maurad a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Poitiers et le CNRS du 25 au 27/09/2007 et du 16 au 18/10/2007.

#### Article 1

M. HAMAIDI Maurad, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR6588 MIGRINTER, à compter du 01/03/2011.

M. HAMAIDI Maurad exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. HAMAIDI Maurad est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 31/05/2011

Le directeur de l'unité

Mohamed Kamel DORAÏ

Visa du chef d'établissement partenaire  
Jean-Pierre GESSON

Date et Visa du délégué régional du CNRS  
Le 23/06/2011  
Patrice SOULLIE

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC 11 1449 DR08

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'Unité Propre de Recherche n°3079 et nommant Monsieur Dominique MASSIOT en qualité de Directeur de l'UPR n°3079 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 27 juin 2011 ;

Considérant que Melle OMNEE Rachelle a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes les 6, 7, 16, 17, 27, 28 juin 2011 et le 8 juillet 2011.

#### Article 1

Melle OMNEE Rachelle, assistant ingénieur est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR n°3079, à compter du 01/08/2011.

Melle OMNEE Rachelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle OMNEE Rachelle est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 29/09/2011

Le directeur de l'unité

Dominique MASSIOT

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 05/10/2011

Patrice SOULLIE

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC 11 1448 DR08

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6218, intitulée « Immunologie et embryologie moléculaire », dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

**Vu** la décision n° DEC07A007DSI du 01/01/2008 nommant Mme Valérie QUESNIAUX directeur de l'unité de recherche n°6218 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 20/06/2011 ;

Considérant que Melle SAVIGNY Florence a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par CNRS du 06/06/11 au 08/07/11.

#### Article 1

Melle SAVIGNY Florence, technicienne de recherche

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 6218, à compter du 01/08/2011.

Melle SAVIGNY Florence exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle SAVIGNY Florence est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 08/09/2011

La directrice de l'unité  
QUESNIAUX Valérie

Date et Visa du chef d'établissement partenaire



Le 19/09/2011  
Yousseoufi TOURE

Date et Visa du délégué régional du CNRS  
Le 05/10/2011  
Patrice SOULLIE

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC 11 1446 DR08

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création / renouvellement l'unité propre de recherche n° UPR 841 et nommant Mme Nicole BERIOU directrice de l'unité de recherche n° UPR 841 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06/12/10 ;

Considérant que Mme TREMAULT Véronique a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation d'Orléans du 06/06/11 au 07/06/11, du 16/06/11 au 17/06/11, du 27/06/11 au 28/06/11 et du 08/07/11.

#### Article 1

Mme TREMAULT Véronique IE

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR841, à compter du 01/08/2011.

Mme TREMAULT Véronique exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme TREMAULT Véronique est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06/09/2011

La directrice de l'unité  
Mme BERIOU Nicole

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 21/09/2011

Patrice SOULLIE